

TABLEAU DE CORRESPONDANCE D'ÉPREUVES

MC Coloriste permanentiste définie par l'arrêté du 24 mai 2004 dernière session 2015	MC Coiffure Coupe Couleur définie par l'arrêté du 23 mars 2015 première session 2016
E1 : conception et réalisation de mise en forme permanente	Pas de correspondance
E2 : coloration et effets de couleur	E2 : coloration, effets de couleur
E3 : étude technique et vente conseil	Pas de correspondance

MC Styliste visagiste définie par l'arrêté du 24 mai 2004 dernière session 2015	MC Coiffeur Coupe Couleur définie par l'arrêté du 23 mars 2015 première session 2016
E1 : coupes, création et réalisation de coiffures	E1 : coupe transformation, coiffage « dame »
E2 : coiffure sur cheveux longs	Pas de correspondance
E3 : étude technique et vente conseil	Pas de correspondance